

Comment puis-je obtenir un rendez-vous d'enlèvement?

Sur Internet

www.gelsendienste.de/terminvereinbarung

Par téléphone

0209 954 - 47 77 Du lundi au vendredi de 08:00 à 18:00

Par fax

0209 954 - 42 92

- Vous recevrez un message mentionnant la date à laquelle vos encombrants et votre gros électroménaqer pourront être enlevés.
- Le délai d'attente pour un rendez-vous est de deux semaines en général.



Si vous avez encore des questions ...

Vous obtiendrez davantage d'informations auprès de GELSENDIENSTE:

Téléphone 0209 954 - 20

Du lundi au vendredi de 08:00 à 18:00

E-mail info@gelsendienste.de

Informez-vous également sur notre site Internet : www.gelsendienste.de

Déchets encombrants et gros électroménagerComment cela fonctionne?











On entend par déchets encombrants les déchets issus de votre foyer qui ne peuvent être jetés dans les containers de déchets résiduels classiques.

Quels sont les équipements enlevés gratuitement?

Les **équipements ménagers** encombrants, que vous emmèneriez lors d'un déménagement, comme des chaises, des tables, des armoires, et d'autres parties du mobilier, ainsi que des matelas et des sommiers à latte.

Les **revêtements de sol** bien compilés (tapis, PVC, sols stratifiés) sont également enlevés gratuitement lors de la collecte des encombrants.





Le gros électroménager est enlevé et éliminé séparément des encombrants.

Veuillez donc convenir d'un rendez-vous séparément pour le ramassage de ces équipements!

Sont considérés comme du gros électroménager les réfrigérateurs et congélateurs, lave-linge, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et téléviseurs, ainsi que les meubles munis de composants électriques et électroniques comme les sièges massants électriques, les tables réglables électriquement ainsi que les armoires munies d'un éclairage.

Merci de respecter les règles et indications suivantes afin que l'enlèvement de vos encombrants ou de votre gros électroménager se déroule sans problème :

- Les encombrants et le gros électroménager peuvent être déposés au plus tôt à partir de 12:00 le jour précédant l'enlèvement et doivent être déposés au plus tard à 06:00 le jour de l'enlèvement.
- Merci de déposer les objets sur le trottoir le plus près possible du bord de route et prêts à être chargés, afin d'éviter tout embouteillage et toute mise en danger des usagers de la route, des piétons ou des cyclistes!
- Un enlèvement sur des parcelles privées (jardins et espaces verts privatifs, cours, portes cochères) n'est pas possible pour des raisons légales.
- Veuillez noter que le propriétaire demeure responsable de l'état des objets préparés jusqu'au moment de l'enlèvement.
- Les encombrants et le gros électroménager sont collectés et enlevés séparément. C'est pourquoi il convient de prendre deux rendez-vous différents pour chaque type d'enlèvement.
- Les réfrigérateurs et congélateurs ne peuvent évidemment être enlevés qu'une fois vidés de leurs contenus alimentaires!

En règle générale: Seuls les objets que vous avez signalés pour un enlèvement seront collectés!



- déposer des encombrants sur la voie publique sans prise de rendez-vous préalable ou trop tôt avant le rendez-vous prévu.
- déposer d'autres types de déchets, comme des détritus ou des restes de chantier de travaux de rénovation.
- → Ces délits sont passibles d'amende!